



## **Rappel des conditions générales de ventes:**

### **OBJET DE LA VENTE**

Le présente notice de vente a pour objet la vente suivant la procédure domaniale dite « appel d'offres ouvert » de **lots, vendus en l'état. (voir catalogue de vente.)**

### **MODALITÉS DE LA VENTE PAR APPEL D'OFFRES : RÉDACTION ET DÉPÔT D'UNE SOUMISSION**

- **Ventes ouvertes à toute personne majeure pouvant justifier de son identité sur demande.**

Tous les lots sont réservés aux professionnels.

- **Dépôt des « soumissions - offres d'achat » :**

**Les offres et les pièces annexes doivent être :**

rédigées en français.

présentées sur le formulaire intitulé « soumission ».

**Elles mentionneront :**

Un prix forfaitaire libellé en euros ;

La date à laquelle l'acquéreur procédera à l'enlèvement du bien. L'enlèvement doit intervenir en toute hypothèse avant 8 jours à compter de la date de paiement.

**Elles seront accompagnées :**

Du chèque d'acompte libellé à l'ordre du Trésor public.

Les offres devront parvenir, **au plus tard le jeudi 18 avril 2024 à 11 h 30 (dépouillement le jeudi 18 avril 2024 à 14 h)**, à l'adresse suivante:

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE MAYOTTE

Service local du Domaine

Avenue de la Préfecture

97600 MAMOUDZOU

- **Sélection des offres et notification :**

A la date précitée, portant clôture de la consultation, l'administration procède à l'ouverture des enveloppes et détermine l'identité de l'acquéreur en application des critères de sélection visés ci-après.

En cas d'égalité entre deux offres, c'est celle qui aura été déposée la première qui sera retenue.

La décision de l'administration est portée à la connaissance des candidats par mails ou appels téléphoniques.

La restitution des chèques d'acomptes se fera sur rendez-vous.

### **ABSENCE DE GARANTIE**

La forme de la cession et la qualité juridique du cédant, intervenant comme mandataire spécial aux opérations de vente, entraînent l'absence de toute garantie du vendeur.

Seront ainsi notamment exclues les garanties ordinaires de droit visées à l'article 1626 du code civil 1.

Le dépôt d'une soumission implique de la part du déposant la reconnaissance d'avoir visité le bien autant qu'il l'a estimé nécessaire et l'agrément du bien dans l'état où il se trouve.

Il en résulte que :

- La vente est faite sans garantie d'éviction, de vice caché et de fonctionnement. L'acquéreur est censé avoir une connaissance exacte des biens vendus.

- Le dépôt d'une offre pré contractuelle engage son auteur à n'élever aucune réclamation ultérieure relative à l'état, la nature, la qualité, la consistance, l'exploitation, les caractéristiques du bien cédé, ou concernant notamment d'éventuelles sujétions particulières qu'il viendrait à identifier lors de l'usage du bien.

- L'acquéreur du fait même de son offre dégage l'État de toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident intervenant sur le bien vendu, même imputable à un défaut technique antérieur à la cession et au transfert de propriété.

- L'acquéreur reconnaît qu'aucune contestation concernant la situation juridique du bien et l'impact financier de celle-ci, résultant notamment de l'existence de créances privilégiées, frais de transports, d'enlèvement ne pourrait être déclarée recevable.

### **TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ**

Le bon d'enlèvement sera délivré par la Direction régionale des finances publiques de Mayotte après règlement des sommes dues.

L'enlèvement, qui ne peut avoir lieu que sur présentation d'un permis délivré par la DRFIP chargé du recouvrement du prix, doit être effectué dans un délai de 8 jours à compter de la date du paiement.





A partir de la réception du bon d'enlèvement, le service livrancier mettra à disposition le bien acquis. Dès cette formalité accomplie, le bien sera sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire.

### **RESPONSABILITÉ DE L'ACQUÉREUR**

S'agissant d'une vente domaniale exclusive de garantie, le bien vendu est soumis aux risques et périls de l'acquéreur à compter du jour de transfert de propriété.





Service remettant : SGC DE MAYOTTE  
Lieu de dépôt : Sécurité Civile  
97690, LONGONI  
Port de LONGONI  
Tél : 06 39 69 03 03 Contact : ALI MZE  
Visites et enlèvement sur rendez-vous.

Autre

<p>Lot N°1</p> 	<p><b><u>Réservé aux professionnels</u></b></p> <p>Vente d'eau en bouteille conditionnée dans un conteneur TC40 ; exonéré de frais de Douane. Eau de source, norme française de marque <i>Cristaline en bouteille de 1,5l, pack de 6</i>(lot à inventorier). L'unité de vente est le conteneur; chaque conteneur comprend 25 palettes-bois Europe (non consignées). Des frais (Surestaries) d'un montant de 400 € sont mis à la charge de l'acquéreur. Les conditions et les frais d'enlèvement au titre du Chargement-Aller et du Déchargement-Retour du conteneur sont consultables auprès de <u>M.ALI MZE- Tel : 06 39 09 03 03- bachirou.ali-mze@mayotte.gouv.fr</u> Enlèvement sur plateau obligatoire. <i>Mise à prix : 990.00 €</i></p>
<p>Lot N°2</p> 	<p><b><u>Réservé aux professionnels</u></b></p> <p>Vente d'eau en bouteille conditionnée dans un conteneur TC40 ; exonéré de frais de Douane. Eau de source, norme française de marque <i>Cristaline en bouteille de 1,5l, pack de 6</i>(lot à inventorier). L'unité de vente est le conteneur; chaque conteneur comprend 25 palettes-bois Europe (non consignées). Des frais (Surestaries) d'un montant de 400 € sont mis à la charge de l'acquéreur. Les conditions et les frais d'enlèvement au titre du Chargement-Aller et du Déchargement-Retour du conteneur sont consultables auprès de <u>M.ALI MZE- Tel : 06 39 09 03 03- bachirou.ali-mze@mayotte.gouv.fr</u> Enlèvement sur plateau obligatoire. <i>Mise à prix : 990.00 €</i></p>
<p>Lot N°3</p> 	<p><b><u>Réservé aux professionnels</u></b></p> <p>Vente d'eau en bouteille conditionnée dans un conteneur TC40 ; exonéré de frais de Douane. Eau de source, norme française de marque <i>Cristaline en bouteille de 1,5l, pack de 6</i>(lot à inventorier). L'unité de vente est le conteneur; chaque conteneur comprend 25 palettes-bois Europe (non consignées). Des frais (Surestaries) d'un montant de 400 € sont mis à la charge de l'acquéreur. Les conditions et les frais d'enlèvement au titre du Chargement-Aller et du Déchargement-Retour du conteneur sont consultables auprès de <u>M.ALI MZE- Tel : 06 39 09 03 03- bachirou.ali-mze@mayotte.gouv.fr</u> Enlèvement sur plateau obligatoire. <i>Mise à prix : 990.00 €</i></p>
<p>Lot N°4</p> 	<p><b><u>Réservé aux professionnels</u></b></p> <p>Vente d'eau en bouteille conditionnée dans un conteneur TC40 ; exonéré de frais de Douane. Eau de source, norme française de marque <i>Cristaline en bouteille de 1,5l, pack de 6</i>(lot à inventorier). L'unité de vente est le conteneur; chaque conteneur comprend 25 palettes-bois Europe (non consignées). Des frais (Surestaries) d'un montant de 400 € sont mis à la charge de l'acquéreur. Les conditions et les frais d'enlèvement au titre du Chargement-Aller et du Déchargement-Retour du conteneur sont consultables auprès de <u>M.ALI MZE- Tel : 06 39 09 03 03- bachirou.ali-mze@mayotte.gouv.fr</u> Enlèvement sur plateau obligatoire. <i>Mise à prix : 990.00 €</i></p>





Service remettant : SGC DE MAYOTTE  
Lieu de dépôt : Sécurité Civile  
97690, LONGONI  
Port de LONGONI  
Tél : 06 39 69 03 03 Contact : ALI MZE  
Visites et enlèvement sur rendez-vous.

Autre

<p>Lot N°5</p> 	<p><b><u>Réservé aux professionnels</u></b></p> <p>Vente d'eau en bouteille conditionnée dans un conteneur TC40 ; exonéré de frais de Douane. Eau de source, norme française de marque <i>Cristaline en bouteille de 1,5l, pack de 6</i>(lot à inventorier). L'unité de vente est le conteneur; chaque conteneur comprend 25 palettes-bois Europe (non consignées). Des frais (Surestaries) d'un montant de 400 € sont mis à la charge de l'acquéreur. Les conditions et les frais d'enlèvement au titre du Chargement-Aller et du Déchargement-Retour du conteneur sont consultables auprès de <u>M.ALI MZE- Tel : 06 39 09 03 03- bachirou.ali-mze@mayotte.gouv.fr</u> Enlèvement sur plateau obligatoire. <i>Mise à prix : 990.00 €</i></p>
<p>Lot N°6</p> 	<p><b><u>Réservé aux professionnels</u></b></p> <p>Vente d'eau en bouteille conditionnée dans un conteneur TC40 ; exonéré de frais de Douane. Eau de source, norme française de marque <i>Cristaline en bouteille de 1,5l, pack de 6</i>(lot à inventorier). L'unité de vente est le conteneur; chaque conteneur comprend 25 palettes-bois Europe (non consignées). Des frais (Surestaries) d'un montant de 400 € sont mis à la charge de l'acquéreur. Les conditions et les frais d'enlèvement au titre du Chargement-Aller et du Déchargement-Retour du conteneur sont consultables auprès de <u>M.ALI MZE- Tel : 06 39 09 03 03- bachirou.ali-mze@mayotte.gouv.fr</u> Enlèvement sur plateau obligatoire. <i>Mise à prix : 990.00 €</i></p>
<p>Lot N°7</p> 	<p><b><u>Réservé aux professionnels</u></b></p> <p>Vente d'eau en bouteille conditionnée dans un conteneur TC40 ; exonéré de frais de Douane. Eau de source, norme française de marque <i>Cristaline en bouteille de 1,5l, pack de 6</i>(lot à inventorier). L'unité de vente est le conteneur; chaque conteneur comprend 25 palettes-bois Europe (non consignées). Des frais (Surestaries) d'un montant de 400 € sont mis à la charge de l'acquéreur. Les conditions et les frais d'enlèvement au titre du Chargement-Aller et du Déchargement-Retour du conteneur sont consultables auprès de <u>M.ALI MZE- Tel : 06 39 09 03 03- bachirou.ali-mze@mayotte.gouv.fr</u> Enlèvement sur plateau obligatoire. <i>Mise à prix : 990.00 €</i></p>
<p>Lot N°8</p> 	<p><b><u>Réservé aux professionnels</u></b></p> <p>Vente d'eau en bouteille conditionnée dans un conteneur TC40 ; exonéré de frais de Douane. Eau de source, norme française de marque <i>Cristaline en bouteille de 1,5l, pack de 6</i>(lot à inventorier). L'unité de vente est le conteneur; chaque conteneur comprend 25 palettes-bois Europe (non consignées). Des frais (Surestaries) d'un montant de 400 € sont mis à la charge de l'acquéreur. Les conditions et les frais d'enlèvement au titre du Chargement-Aller et du Déchargement-Retour du conteneur sont consultables auprès de <u>M.ALI MZE- Tel : 06 39 09 03 03- bachirou.ali-mze@mayotte.gouv.fr</u> Enlèvement sur plateau obligatoire. <i>Mise à prix : 990.00 €</i></p>





**Service remettant : SGC DE MAYOTTE**  
**Lieu de dépôt : Sécurité Civile**  
**97690, LONGONI**  
**Port de LONGONI**  
**Tél : 06 39 69 03 03 Contact : ALI MZE**  
**Visites et enlèvement sur rendez-vous.**

**Autre**

<p><b>Lot N°9</b></p> 	<p><b><u>Réservé aux professionnels</u></b></p> <p>Vente d'eau en bouteille conditionnée dans un conteneur TC40 ; exonéré de frais de Douane.                  Eau de source, norme française de marque <i>Cristaline en bouteille de 1,5l, pack de 6</i>(lot à inventorier).                  L'unité de vente est le conteneur; chaque conteneur comprend 25 palettes-bois Europe (non consignées).                  Des frais (Surestaries) d'un montant de 400 € sont mis à la charge de l'acquéreur.                  Les conditions et les frais d'enlèvement au titre du Chargement-Aller et du Déchargement-Retour du conteneur sont consultables auprès de <u>M.ALI MZE- Tel : 06 39 09 03 03- bachirou.ali-mze@mayotte.gouv.fr</u>                  Enlèvement sur plateau obligatoire.                  Mise à prix : 990.00 €</p>
<p><b>Lot N°10</b></p> 	<p><b><u>Réservé aux professionnels</u></b></p> <p>Vente d'eau en bouteille conditionnée dans un conteneur TC40 ; exonéré de frais de Douane.                  Eau de source, norme française de marque <i>Cristaline en bouteille de 1,5l, pack de 6</i>(lot à inventorier).                  L'unité de vente est le conteneur; chaque conteneur comprend 25 palettes-bois Europe (non consignées).                  Des frais (Surestaries) d'un montant de 400 € sont mis à la charge de l'acquéreur.                  Les conditions et les frais d'enlèvement au titre du Chargement-Aller et du Déchargement-Retour du conteneur sont consultables auprès de <u>M.ALI MZE- Tel : 06 39 09 03 03- bachirou.ali-mze@mayotte.gouv.fr</u>                  Enlèvement sur plateau obligatoire.                  Mise à prix : 990.00 €</p>
<p><b>Lot N°11</b></p> 	<p><b><u>Réservé aux professionnels</u></b></p> <p>Vente d'eau en bouteille conditionnée dans un conteneur TC40 ; exonéré de frais de Douane.                  Eau de source, norme française de marque <i>Cristaline en bouteille de 1,5l, pack de 6</i>(lot à inventorier).                  L'unité de vente est le conteneur; chaque conteneur comprend 25 palettes-bois Europe (non consignées).                  Des frais (Surestaries) d'un montant de 400 € sont mis à la charge de l'acquéreur.                  Les conditions et les frais d'enlèvement au titre du Chargement-Aller et du Déchargement-Retour du conteneur sont consultables auprès de <u>M.ALI MZE- Tel : 06 39 09 03 03- bachirou.ali-mze@mayotte.gouv.fr</u>                  Enlèvement sur plateau obligatoire.                  Mise à prix : 990.00 €</p>
<p><b>Lot N°12</b></p> 	<p><b><u>Réservé aux professionnels</u></b></p> <p>Vente d'eau en bouteille conditionnée dans un conteneur TC40 ; exonéré de frais de Douane.                  Eau de source, norme française de marque <i>Cristaline en bouteille de 1,5 l, pack de 6</i>(lot à inventorier).                  L'unité de vente est le conteneur; chaque conteneur comprend 25 palettes-bois Europe (non consignées).                  Des frais (Surestaries) d'un montant de 400 € sont mis à la charge de l'acquéreur.                  Les conditions et les frais d'enlèvement au titre du Chargement-Aller et du Déchargement-Retour du conteneur sont consultables auprès de <u>M.ALI MZE- Tel : 06 39 09 03 03- bachirou.ali-mze@mayotte.gouv.fr</u>                  Enlèvement sur plateau obligatoire.                  Mise à prix : 990.00 €</p>





Service remettant : SGC DE MAYOTTE  
Lieu de dépôt : Sécurité Civile  
97690, LONGONI  
Port de LONGONI  
Tél : 06 39 69 03 03 Contact : ALI MZE  
Visites et enlèvement sur rendez-vous.

Autre

<p>Lot N°13</p> 	<p><b><u>Réservé aux professionnels</u></b></p> <p>Vente d'eau en bouteille conditionnée dans un conteneur TC40 ; exonéré de frais de Douane. Eau de source, norme française de marque <i>Cristaline en bouteille de 1,5l, pack de 6</i>(lot à inventorier). L'unité de vente est le conteneur; chaque conteneur comprend 25 palettes-bois Europe (non consignées). Des frais (Surestaries) d'un montant de 400 € sont mis à la charge de l'acquéreur. Les conditions et les frais d'enlèvement au titre du Chargement-Aller et du Déchargement-Retour du conteneur sont consultables auprès de <u>M. ALI MZE- Tel : 06 39 09 03 03-bachirou.ali-mze@mayotte.gouv.fr</u> Enlèvement sur plateau obligatoire. <i>Mise à prix : 990.00 €</i></p>
<p>Lot N°14</p> 	<p><b><u>Réservé aux professionnels</u></b></p> <p>Vente d'eau en bouteille conditionnée dans un conteneur TC40 ; exonéré de frais de Douane. Eau de source, norme française de marque <i>Cristaline en bouteille de 1,5 l, pack de 6</i>(lot à inventorier). L'unité de vente est le conteneur; chaque conteneur comprend 25 palettes-bois Europe (non consignées). Des frais (Surestaries) d'un montant de 400 € sont mis à la charge de l'acquéreur. Les conditions et les frais d'enlèvement au titre du Chargement-Aller et du Déchargement-Retour du conteneur sont consultables auprès de <u>M.ALI MZE- Tel : 06 39 09 03 03- bachirou.ali-mze@mayotte.gouv.fr</u> Enlèvement sur plateau obligatoire. <i>Mise à prix : 990.00 €</i></p>
<p>Lot N°15</p> 	<p><b><u>Réservé aux professionnels</u></b></p> <p>Vente d'eau en bouteille conditionnée dans un conteneur TC40 ; exonéré de frais de Douane. Eau de source, norme française de marque <i>Cristaline en bouteille de 1,5 l, pack de 6</i>(lot à inventorier). L'unité de vente est le conteneur; chaque conteneur comprend 25 palettes-bois Europe (non consignées). Des frais (Surestaries) d'un montant de 400 € sont mis à la charge de l'acquéreur. Les conditions et les frais d'enlèvement au titre du Chargement-Aller et du Déchargement-Retour du conteneur sont consultables auprès de <u>M.ALI MZE- Tel : 06 39 09 03 03- bachirou.ali-mze@mayotte.gouv.fr</u> Enlèvement sur plateau obligatoire. <i>Mise à prix : 990.00 €</i></p>
<p>Lot N°16</p> 	<p><b><u>Réservé aux professionnels</u></b></p> <p>Vente d'eau en bouteille conditionnée dans un conteneur TC40 ; exonéré de frais de Douane. Eau de source, norme française de marque <i>Cristaline en bouteille de 1,5 l, pack de 6</i>(lot à inventorier). L'unité de vente est le conteneur; chaque conteneur comprend 25 palettes-bois Europe (non consignées). Des frais (Surestaries) d'un montant de 400 € sont mis à la charge de l'acquéreur. Les conditions et les frais d'enlèvement au titre du Chargement-Aller et du Déchargement-Retour du conteneur sont consultables auprès de <u>M.ALI MZE- Tel : 06 39 09 03 03- bachirou.ali-mze@mayotte.gouv.fr</u> Enlèvement sur plateau obligatoire. <i>Mise à prix : 990.00 €</i></p>

**Service remettant : SGC DE MAYOTTE**  
**Lieu de dépôt : Sécurité Civile**  
**97690, LONGONI**  
**Port de LONGONI**  
**Tél : 06 39 69 03 03 Contact : ALI MZE**  
**Visites et enlèvement sur rendez-vous.**





**Autre**

<p><b>Lot N°17</b></p> 	<p><b><u>Réservé aux professionnels</u></b></p> <p>Vente d'eau en bouteille conditionnée dans un conteneur TC40 ; exonéré de frais de Douane.                  Eau de source, norme française de marque <i>Cristaline en bouteille de 15 l, pack de 6</i>(lot à inventorier).                  L'unité de vente est le conteneur; chaque conteneur comprend 25 palettes-bois Europe (non consignées).                  Des frais (Surestaries) d'un montant de 400 € sont mis à la charge de l'acquéreur.                  Les conditions et les frais d'enlèvement au titre du Chargement-Aller et du Déchargement-Retour du conteneur sont consultables auprès de <u>M.ALI MZE- Tel : 06 39 09 03 03- bachirou.ali-mze@mayotte.gouv.fr</u>                  Enlèvement sur plateau obligatoire.                  Mise à prix : 990.00 €</p>
<p><b>Lot N°18</b></p> 	<p><b><u>Réservé aux professionnels</u></b></p> <p>Vente d'eau en bouteille conditionnée dans un conteneur TC40 ; exonéré de frais de Douane.                  Eau de source, norme française de marque <i>Cristaline en bouteille de 1,5l, pack de 6</i>(lot à inventorier).                  L'unité de vente est le conteneur; chaque conteneur comprend 25 palettes-bois Europe (non consignées).                  Des frais (Surestaries) d'un montant de 400 € sont mis à la charge de l'acquéreur.                  Les conditions et les frais d'enlèvement au titre du Chargement-Aller et du Déchargement-Retour du conteneur sont consultables auprès de <u>M.ALI MZE- Tel : 06 39 09 03 03- bachirou.ali-mze@mayotte.gouv.fr</u>                  Enlèvement sur plateau obligatoire.                  Mise à prix : 990.00 €</p>
<p><b>Lot N°19</b></p> 	<p><b><u>Réservé aux professionnels</u></b></p> <p>Vente d'eau en bouteille conditionnée dans un conteneur TC40 ; exonéré de frais de Douane.                  Eau de source, norme française de marque <i>Cristaline en bouteille de 1,5l, pack de 6</i>(lot à inventorier).                  L'unité de vente est le conteneur; chaque conteneur comprend 25 palettes-bois Europe (non consignées).                  Des frais (Surestaries) d'un montant de 400 € sont mis à la charge de l'acquéreur.                  Les conditions et les frais d'enlèvement au titre du Chargement-Aller et du Déchargement-Retour du conteneur sont consultables auprès de <u>M.ALI MZE- Tel : 06 39 09 03 03- bachirou.ali-mze@mayotte.gouv.fr</u>                  Enlèvement sur plateau obligatoire.                  Mise à prix : 990.00 €</p>
<p><b>Lot N°20</b></p> 	<p><b><u>Réservé aux professionnels</u></b></p> <p>Vente d'eau en bouteille conditionnée dans un conteneur TC40 ; exonéré de frais de Douane.                  Eau de source, norme française de marque <i>Cristaline en bouteille de 1,5 l, pack de 6</i>(lot à inventorier).                  L'unité de vente est le conteneur; chaque conteneur comprend 25 palettes-bois Europe (non consignées).                  Des frais (Surestaries) d'un montant de 400 € sont mis à la charge de l'acquéreur.                  Les conditions et les frais d'enlèvement au titre du Chargement-Aller et du Déchargement-Retour du conteneur sont consultables auprès de <u>M.ALI MZE- Tel : 06 39 09 03 03- bachirou.ali-mze@mayotte.gouv.fr</u>                  Enlèvement sur plateau obligatoire.                  Mise à prix : 990.00 €</p>





**Service remettant : SGC DE MAYOTTE**  
**Lieu de dépôt : Sécurité Civile**  
**97690, LONGONI**  
**Port de LONGONI**  
**Tél : 06 39 69 03 03 Contact : ALI MZE**  
**Visites et enlèvement sur rendez-vous.**

**Autre**

<p><b>Lot N°21</b></p> 	<p><b><u>Réservé aux professionnels</u></b></p> <p>Vente d'eau en bouteille conditionnée dans un conteneur TC40 ; exonéré de frais de Douane.                  Eau de source, norme française de marque <i>Cristaline en bouteille de 1,5 l, pack de 6</i>(lot à inventorier).                  L'unité de vente est le conteneur; chaque conteneur comprend 25 palettes-bois Europe (non consignées).                  Des frais (Surestaries) d'un montant de 400 € sont mis à la charge de l'acquéreur.                  Les conditions et les frais d'enlèvement au titre du Chargement-Aller et du Déchargement-Retour du conteneur sont consultables auprès de <u>M.ALI MZE- Tel : 06 39 09 03 03- bachirou.ali-mze@mayotte.gouv.fr</u>                  Enlèvement sur plateau obligatoire.                  Mise à prix : 990.00 €</p>
<p><b>Lot N°22</b></p> 	<p><b><u>Réservé aux professionnels</u></b></p> <p>Vente d'eau en bouteille conditionnée dans un conteneur TC40 ; exonéré de frais de Douane.                  Eau de source, norme française de marque <i>Cristaline en bouteille de 1,5 l, pack de 6</i>(lot à inventorier).                  L'unité de vente est le conteneur; chaque conteneur comprend 25 palettes-bois Europe (non consignées).                  Des frais (Surestaries) d'un montant de 400 € sont mis à la charge de l'acquéreur.                  Les conditions et les frais d'enlèvement au titre du Chargement-Aller et du Déchargement-Retour du conteneur sont consultables auprès de <u>M.ALI MZE- Tel : 06 39 09 03 03- bachirou.ali-mze@mayotte.gouv.fr</u>                  Enlèvement sur plateau obligatoire.                  Mise à prix : 990.00 €</p>
<p><b>Lot N°23</b></p> 	<p><b><u>Réservé aux professionnels</u></b></p> <p>Vente d'eau en bouteille conditionnée dans un conteneur TC40 ; exonéré de frais de Douane.                  Eau de source, norme française de marque <i>Cristaline en bouteille de 1,5 l, pack de 6</i>(lot à inventorier).                  L'unité de vente est le conteneur; chaque conteneur comprend 25 palettes-bois Europe (non consignées).                  Des frais (Surestaries) d'un montant de 400 € sont mis à la charge de l'acquéreur.                  Les conditions et les frais d'enlèvement au titre du Chargement-Aller et du Déchargement-Retour du conteneur sont consultables auprès de <u>M.ALI MZE- Tel : 06 39 09 03 03- bachirou.ali-mze@mayotte.gouv.fr</u>                  Enlèvement sur plateau obligatoire.                  Mise à prix : 990.00 €</p>
<p><b>Lot N°24</b></p> 	<p><b><u>Réservé aux professionnels</u></b></p> <p>Vente d'eau en bouteille conditionnée dans un conteneur TC40 ; exonéré de frais de Douane.                  Eau de source, norme française de marque <i>Cristaline en bouteille de 1,5l, pack de 6</i>(lot à inventorier).                  L'unité de vente est le conteneur; chaque conteneur comprend 25 palettes-bois Europe (non consignées).                  Des frais (Surestaries) d'un montant de 400 € sont mis à la charge de l'acquéreur.                  Les conditions et les frais d'enlèvement au titre du Chargement-Aller et du Déchargement-Retour du conteneur sont consultables auprès de <u>M.ALI MZE- Tel : 06 39 09 03 03- bachirou.ali-mze@mayotte.gouv.fr</u>                  Enlèvement sur plateau obligatoire.                  Mise à prix : 990.00 €</p>

Service remettant : SGC DE MAYOTTE  
Lieu de dépôt : Sécurité Civile  
97690, LONGONI  
Port de LONGONI  
Tél : 06 39 69 03 03 Contact : ALI MZE  
Visites et enlèvement sur rendez-vous.

**Autre**

<p><b>Lot N°25</b></p> 	<p><b><u>Réservé aux professionnels</u></b></p> <p>Vente d'eau en bouteille conditionnée dans un conteneur TC40 ; exonéré de frais de Douane. Eau de source, norme française de marque <i>Cristaline en bouteille de 1,5l, pack de 6</i>(lot à inventorier). L'unité de vente est le conteneur; chaque conteneur comprend 25 palettes-bois Europe (non consignées). Des frais (Surestaries) d'un montant de 400 € sont mis à la charge de l'acquéreur. Les conditions et les frais d'enlèvement au titre du Chargement-Aller et du Déchargement-Retour du conteneur sont consultables auprès de <u>M.ALI MZE- Tel : 06 39 09 03 03- <a href="mailto:bachirou.ali-mze@mayotte.gouv.fr">bachirou.ali-mze@mayotte.gouv.fr</a></u> Enlèvement sur plateau obligatoire. <i>Mise à prix : 990.00 €</i></p>
<p><b>Lot N°26</b></p> 	<p><b><u>Réservé aux professionnels</u></b></p> <p>Vente d'eau en bouteille conditionnée dans un conteneur TC40 ; exonéré de frais de Douane. Eau de source, norme française de marque <i>Cristaline en bouteille de 1,5l, pack de 6</i>(lot à inventorier). L'unité de vente est le conteneur; chaque conteneur comprend 25 palettes-bois Europe (non consignées). Des frais (Surestaries) d'un montant de 400 € sont mis à la charge de l'acquéreur. Les conditions et les frais d'enlèvement au titre du Chargement-Aller et du Déchargement-Retour du conteneur sont consultables auprès de <u>M.ALI MZE- Tel : 06 39 09 03 03- <a href="mailto:bachirou.ali-mze@mayotte.gouv.fr">bachirou.ali-mze@mayotte.gouv.fr</a></u> Enlèvement sur plateau obligatoire. <i>Mise à prix : 990.00 €</i></p>

## CONDITIONS POUR ENCHERIR

### **VENTE AUX PROFESSIONNELS:**

Les biens vendus sont réservés exclusivement aux professionnels. Ces derniers devront à cet effet présenter outre les pièces demandées ci-dessus l'original de l'inscription au Registre du Commerce et des sociétés (K ou Kbis) ou au Répertoire des Métiers (extrait D1) datée de moins de 6 mois, l'original de l'attestation d'inscription au répertoire SIRENE si la personne est un auto-entrepreneur, les statuts de l'association si la personne représente une association. Si le soumissionnaire est une société ou une association, il convient de présenter un pouvoir signé par le dirigeant ou son conseil d'administration autorisant le signataire à engager la société ou l'association. Il doit également présenter une pièce d'identité.

**Attention:** Les biens sont vendus conteneur par conteneur. Les conteneurs sont à enlever sur plateau.

## CONDITIONS D'ENLEVEMENT, DE VISITE ET D'ASTREINTE

### **MODALITÉS DE VISITE:**

Les biens sont actuellement entreposés à l'adresse indiquée dans le catalogue mis à disposition, pour consultation à la direction régionale des finances publiques de Mayotte.

Les visites sont organisées sur rendez-vous en contactant au préalable l'organismes livrancier indiqué dans le catalogue.

### **ENLÈVEMENT:**

L'enlèvement du bien sera effectué par l'acquéreur et ne pourra être réalisé que sur présentation du bon d'enlèvement délivré par la DRFIP.

**L'acquéreur sera tenu d'enlever le bien à ses frais et à ses risques à la date contractuellement fixée dans la soumission et en toute hypothèse dans les huit jours.**

En cas de non-enlèvement dans le délai imparti des marchandises vendues, la vente peut être résolue de plein droit, sans mise en demeure préalable et sans accomplissement d'aucune formalité judiciaire, par application de l'article 1857 du Code civil.

Dans ces deux hypothèses, l'intégralité du prix et de la taxe forfaitaire reste acquis à l'administration à titre de dommages intérêt.

**Important:** Le soumissionnaire intéressé devra, lors de la visite ou de l'enlèvement, respecter strictement les contraintes et les règles sanitaires en vigueur liées à l'épidémie du COVID-19 et imposées par le responsable du lieu de dépôt.

## PAIEMENT

### DÉTERMINATION DU PRIX ET PAIEMENT

- **Au moment de l'offre :**

Sous peine de rejet, les offres inférieures à 300€ doivent être accompagnées d'un chèque du montant total de l'offre établi à l'ordre du Trésor Public. Les offres supérieures à 300 € devront être accompagnées d'un chèque d'acompte de 10% du montant de l'offre établi à l'ordre du Trésor Public.

Le chèque remis par le soumissionnaire dont l'offre aura été retenue sera conservé à titre d'acompte à valoir sur le prix. Les chèques déposés par les autres soumissionnaires leur seront alors restitués.

- **Paiement des prix :**

**Paiement exclusivement au comptant.**

Le paiement du prix et de la taxe forfaitaire doit être effectué à la Direction régionale des finances publiques de Mayotte au plus tard, **dans les 10 jours** de l'adjudication.

-Si le prix et la taxe forfaitaire n'excèdent pas 300 €, le règlement peut être effectué en numéraire.

-Si le prix et la taxe forfaitaire excèdent 300 €, le règlement doit être fait par ordre de virement bancaire sur le RIB

**IBAN:FR42 3000 1000 644A 0000 0000 029**

**Sous la référence « VM 18 avril 2024 LOT ... »**

-Ou à défaut par carte bancaire au guichet de la Direction régionale (rue de la Préfecture) 97600 MAMOUDZOU

- **Frais :**

Toutes les ventes sont soumises à une taxe domaniale de **11%** en sus du prix de vente.

- **Sanction en cas de défaut de paiement intégral :**

A défaut de paiement de **la totalité des sommes exigibles** (prix et taxe forfaitaire) dans le délai de **dix jours** à compter de la notification de l'approbation de la soumission par le Service Local du Domaine, la créance de la DRFIP sera productive d'intérêts au taux légal, tout mois commencé étant considéré comme entier. Tout paiement effectué s'imputera en premier lieu sur les intérêts échus, conformément à l'article 1254 du Code civil. Ces intérêts seront **exigibles de plein droit** et devront être réglés en même temps que le prix et la taxe forfaitaire.

Le Service Local du Domaine aura en outre la possibilité de poursuivre l'exécution de la vente ou d'en **prononcer la résolution sans qu'il soit nécessaire de procéder à une mise en demeure** et quelle que soit la cause du retard.

En cas de résolution du contrat, l'acompte sera définitivement acquis à l'État à titre de dommages-intérêts.

## CONDITIONS PARTICULIERES

### INEXÉCUTION DES OBLIGATIONS-CLAUSES PÉNALES

En outre, conformément aux articles 1139 et 1226 du code civil, dans le cas où l'acquéreur ne se conformerait pas aux obligations qui lui sont imposées, en particulier en ne respectant pas la date à laquelle il devra avoir pris possession de l'intégralité du bien acheté et procéder à son enlèvement, la DRFIP aura la faculté de :

- Retenir à titre de dommages et intérêts l'acompte versé;
- Poursuivre l'exécution de la vente ou d'en prononcer la résolution sans qu'il soit nécessaire de procéder à une mise en demeure ;
- Solliciter la mise en recouvrement de l'astreinte visée ci-dessus.

### VENTE A L'EXPORTATION

L'exportation des biens mis en vente est soumise dans tous les cas à la réglementation en vigueur sur le contrôle du commerce extérieur.

L'administration n'intervient pas dans les formalités de délivrance de licences d'exportation et elle ne donne aucune garantie sur la suite susceptible d'être réservée aux demandes d'autorisation d'exporter qui pourront être formulées par l'acquéreur.

### DÉCISION DE L'ADMINISTRATION

L'État se réserve de ne traiter qu'avec le soumissionnaire qui lui paraîtra mériter sa préférence, compte tenu non seulement du prix offert mais aussi de tous autres éléments d'appréciation.

Notamment le lot ne sera pas attribué à un candidat qui au jour de l'ouverture des plis :

- Ne produirait pas l'**intégralité** des pièces demandées ci-dessus, s'agissant notamment de justifier l'accomplissement régulier de ses obligations déclaratives et contributives en matière fiscale et sociale au 31 décembre de l'année précédente ;

- Resterait débiteur du prix de biens attribués lors de précédentes ventes publiques initiées par le Domaine.

Il se réserve également de ne pas traiter s'il apparaît qu'aucune offre ne lui donne satisfaction.

*Article 1626 : « quoique lors de la vente il n'ait été fait aucune stipulation sur la garantie, le vendeur est obligé de droit à garantir l'acquéreur de l'éviction qu'il souffre dans la totalité ou partie de l'objet vendu, ou des charges prétendues sur cet objet et non déclarées lors de la vente »*

## RENSEIGNEMENTS

- Renseignements avant et après la vente : Commissariat aux ventes de MAYOTTE – AV DE LA PREFECTURE 97600 MAMOUDZOU (Tel : 02 69 61 82 88, Courriel : drfip976.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr ).
- Renseignements comptables : Régie de recettes du CAV de MAYOTTE.  
BIC : BDFEFRPPCCT  
IBAN : FR4230001000644A00000000029  
Horaires de paiement au guichet :  
sur RDV
- Renseignements techniques : complémentaires auprès des services livranciers
- Commissaire aux ventes : Herve Sidibe
- Internet : [encheres-domaine.gouv.fr](http://encheres-domaine.gouv.fr)

## LEGENDE DES LOGOS



Les véhicules de fourrière sont vendus sans certificat d'immatriculation. En conséquence, il n'est pas possible de circuler avec ces véhicules avant d'avoir procédé aux formalités d'immatriculation. Ces formalités sont à la charge de l'acquéreur et sont décrites à l'article 12.B de l'arrêté du 9 février 2009 (ou à l'article 12.E pour les véhicules étrangers non réceptionnés au plan communautaire). Enlèvement sur plateau obligatoire.



Réservé aux Professionnels (RP). Biens réservés à une clientèle spécifique au vu de certains critères (sécurité des acheteurs, normes environnementales, quantités importantes, réglementation). La principale activité mentionnée dans l'extrait Kbis ou équivalent détermine la nature des lots pour lesquels le professionnel pourra enchérir.



Véhicule disposant d'un contrôle technique (CT) au jour de la vente. Une contre-visite peut être exigée : la date limite pour l'effectuer est alors indiquée dans le descriptif du bien.



Véhicule non réimmatriculable (NR), destiné à la destruction. Vente réservée aux centres agréés VHU. Aucun certificat de vente ne sera délivré.



Lots non conformes aux règles d'hygiène et de sécurité du travail. Vente réservée aux négociants en machines outils.